

**2024-029**DEPARTEMENT DE
L'AUDEARRONDISSEMENT
DE NARBONNEREPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE**COMMUNE DE BAGES****Délibération n° 20****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****DOMAINE :**

FINANCES LOCALES

SOUS-DOMAINE

SUBVENTIONS

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

OBJET :Demande subvention
2024 de l'Association
La Prévention Routière**CONVOCAION C.M. :**
28/03/2024

Séance du Conseil Municipal du 04 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le quatre avril

Le Conseil Municipal de la commune de BAGES (Aude)

Légalement convoqué, s'est rassemblé au foyer municipal de Prat de Cest, commune de BAGES (Aude), sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RIO, Maire de BAGES (Aude).

PRÉSENTS : Jean-Louis RIO, Catherine ROI, Henri BASTIDE, Emilie EVEILLECHIEN, Stéfan FROWEIN, Henri BUSTO, Charles REALES, Cécile JASSIN, Marie-Josée BOUNOURE, Philippe CARRERA.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Frédéric BOU, Sandrine SERRE, Claudine BOUFFET, Marie-Claude BUSTO.**PROCURATIONS** : Frédéric BOU à Emilie EVEILLECHIEN, Sandrine SERRE à Jean-Louis RIO, Claudine BOUFFET à Henri BASTIDE.**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Catherine ROI.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'Association La Prévention Routière en date du 24 novembre 2023 pour l'année 2024.

Cette association, créée en 1949, reconnue d'utilité publique en 1955, a pour vocation de faire évoluer le comportement des usagers de la route. Un changement durable des comportements ne peut s'obtenir sans une action forte et continue de prévention. C'est pourquoi cette association concentre son action sur l'éducation, la formation et la sensibilisation auprès des enfants, jeunes, seniors, salariés, grand public, mais également auprès des personnes vulnérables.

Elle est le principal acteur d'éducation routière des enfants, des adolescents et des jeunes et contribue à former de nouvelles générations d'usagers. Elle accompagne les usagers de la route tout au long de leur vie, des plus petits aux seniors, qu'ils soient piétons, cyclistes ou conducteurs d'un véhicule motorisé.

Aussi, il demande au Conseil de se prononcer sur cette demande.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal :

- ☉ DÉCIDE d'accorder une subvention de 80 € à l'Association La Prévention Routière pour l'année 2024 ;
- ☉ PRÉCISE que la somme sera inscrite à l'article 65748 au budget primitif 2024 ;
- ☉ PRÉCISE que la présente délibération sera :
 - Transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne au titre du contrôle de légalité,
 - Publiée et affichée en mairie conformément aux règlements en vigueur.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 08/04/2024

ID : 011-211100243-20240404-DELIB2024029-DE



AFFICHAGE DE LA
CONVOCAION C.M :
28/03/2024

LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOIX

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION EN
S/PREFECTURE LE :
08/04/2024

PAR PUBLICATION
LE : 08/04/2024

Jean-Louis RIO

Maire de BAGES



Catherine ROI

Secrétaire de séance